



## *Une sécurité dont nul ne peut sortir, n'est-ce pas une prison ?*

**Libre éditorial par André CIAVALDINI, Directeur de programme du CRIAVS Rhône-Alpes**

*La loi tendant à amoindrir le risque de récidive criminelle, dont le projet a été adopté le 25 février 2010, est actuellement en lecture devant la Commission Mixte Paritaire. Peut-être subira-t-elle quelques modifications, mais c'est peu probable. Face à l'aiguillon excitateur des députés, pour la plus grande part sous la commande compassionnelle gouvernementale, la Commission des Affaires Sociales du Sénat, dirigée pour cette lecture, par le Sénateur Nicolas About (médecin), avait fonctionné comme un circuit freinateur. Si cette commission reconnaissait que, dans le but de protéger les citoyens, la limitation de la récidive était un souci légitime du gouvernement, il ne fallait pas demander à la médecine, et j'ajouterais « à travers elle aux soignants, dont les psychologues font partie », d'assumer un rôle qui n'est pas le sien : « Soigner, écrit M. About, n'est pas la même chose qu'empêcher de nuire. » (p. 15). Qu'il est doux de lire une telle assertion en ces temps sécuritaires.*

### **Une sécurité dont nul ne peut sortir, n'est-ce pas une prison ?**

*Mais cette lecture par la CAS ne semble guère avoir modifié le projet de Loi, dans lequel on retrouve un renforcement de la loi du 25 février 2008 relative à la rétention de sûreté (en la rendant effective) et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour trouble mental. Les traitements inhibiteurs hormonaux (antiandrogènes) sont inscrits dans la loi même s'ils restent sous la gouverne d'une prescription médicale (OUF). L'information concernant ces sujets est renforcée par la constitution de « répertoires » dans lesquels seront centralisés « les expertises, évaluations et examens psychiatriques, médico-psychologiques, psychologiques et pluridisciplinaires des personnes [judiciarisées qui seraient effectués] :*

- 1° Au cours de l'enquête*
- 2° Au cours de l'instruction*
- 3° À l'occasion d'un jugement*
- 4° Au cours de l'exécution de la peine*
- 5° Préalablement au prononcé ou durant le roulement d'une mesure de surveillance ou de rétention de sûreté*
- 6° En application des articles 706-136 ou 706-137*
- 7° Durant le déroulement d'une hospitalisation d'office.*

*Certes tout cela n'est accessible qu'« aux seules autorités judiciaires » mais peut être accessible à l'administration pénitentiaire pour une "évaluation pluridisciplinaire de la dangerosité".*

*Voici le mot lâché : **évaluation de la dangerosité**. Laquelle ? Bien entendu, **celle psychiatrique étant évaluée par les psychiatres**, il reste **celle criminologique**. **C'est à celle-ci que la loi fait référence**. Qui la fera ? Avec quels outils ? On jugera donc par avance, et cela hors les prétoires, pour des faits potentiels qui n'auront pas encore été commis. Faudrait-il penser que cette loi serait "scélérate" en ce sens qu'elle rompt le lien entre le crime et la peine ? La justice deviendrait-elle préventive en incriminant la probabilité criminelle ? Mais ce qui est le plus criminel, c'est d'instrumentaliser le vécu délabrant des victimes pour déployer une politique sécuritaire inadaptée qui ne fait, en stigmatisant, encore et encore plus la criminalité sexuelle, que la renforcer, comme la récidive sort renforcée à chaque amenuisement des aménagements de peines.*

*Nous voici donc dans **l'ère compassionnelle**, définie et dénoncée par Denis Salas (in SALAS D. La volonté de punir. Essai sur le populisme pénal. Paris : Hachette, Coll. Pluriel, 2008, 286 p.), qui pointe le fait que l'opinion publique faisant irruption dans le champ pénal crée un phénomène de « populisme pénal » dont ces lois sécuritaires, produites à la demande de nos dirigeants, ne sont que l'émergence. C'est ce « populisme » qui nomme les dangers et réclame les peines. C'est lui, encore, qui rompt les « Droits de l'Homme », en faisant certains inégaux en Droit, puisque leur avenir est grevé d'un risque, d'un potentiel de dangerosité à venir pas encore advenu. Supposition pénale enclenchant la confiscation d'une Liberté à laquelle ils auraient pu prétendre.*

*Mais à trop étouffer le risque, l'aggrave t-on ou le créé t-on ?*

*André Ciavaldini*

## AGENDA

### Prochaines Soirées et rencontres du CRIAVS Rhône-Alpes

#### Cycle de conférences mensuelles mis en place dans chaque délégation

\* **Délégation de Grenoble** jeudi 11 MARS à 20h30 : Intervention du Pr. CHABRE et du Dr LAMOTHE

*Les traitements médicamenteux de la violence sexuelle.* [En savoir plus](#)

(Réservation indispensable au 04 76 50 45 71)

\* **Délégation de St Étienne** : Jeudi 25 MARS à 14h : Intervention de M. SAVIN

*La prise en charge psychodynamique groupale des auteurs de violences sexuelles. Approche psychanalytique.* [En savoir plus](#)

\* **Délégation de Lyon** : Lundi 29 mars de 18h30 à 20h30 : Intervention du Dr LAMOTHE

*Déni et déniation: la vérité de l'auteur de violence sexuelle* [Détails et lieu](#)

[L'ensemble des dates et détails des prochaines soirées et rencontres des délégations du CRIAVS Rhône-Alpes est disponible ici ainsi que l'ensemble des rencontres, conférences et formations repérées au niveau national.](#)

Les programmes PDF sont téléchargeables en ligne.

\* Du 15 au 21 mars 2010 **Semaine d'Information pour la Santé Mentale (SISM)** qui s'adresse au grand public. Chaque année, les professionnels, les patients et leurs proches, et tous leurs partenaires organisent des manifestations d'information et de réflexion.

La 21ème SISM sera l'occasion de débattre de la question de la stigmatisation dans le domaine de la santé mentale.

Dans, ce cadre, la **Délégation de Grenoble** du CRIAVS Rhône-Alpes sera présente à l'IFTS de Grenoble ce samedi 13 mars. [Plus de détails](#)

## Groupe clinico-théorique pour les intervenants auprès des A VS mineurs

### Délégation de Lyon

Suite à la forte demande de professionnels, un second groupe clinico-théorique pour les intervenants auprès des AVS mineurs pourra être mis en place à partir d'**Octobre 2010**.

Par ailleurs, la délégation de Lyon envisage de constituer un groupe similaire, à compter de la rentrée 2010, **pour les intervenants auprès de majeurs AVS**, compte tenu des nombreuses sollicitations pour ce type de prise en charge.

Toute personne intéressée à participer à ces futurs échanges **peut nous contacter dès à présent**, afin que ces groupes puissent débiter dès le mois d'Octobre prochain.

[Contacts délégation territoriale de Lyon](#)

## Prévention dans l'agglomération grenobloise : Des échos du comité de pilotage

### Délégation de Grenoble

Le comité de Pilotage sur la prévention s'est réuni pour la troisième fois dans les locaux de la délégation Grenobloise, le 11 février 2010.

Nous avons dressé la liste des actions engagées depuis la dernière rencontre du 19 novembre 2009 :

- Contacts et interventions auprès des centres de formation paramédicaux (IFSI d'Annonay, Aubenas, Saint-Egrève), Carrières Sociales, IREIS (IREIS Annecy, Université Savoie, IUT Grenoble, ESSSE Valence), Associations (SOS Incestes, Passible), Structures Locales (Conseil Régional, Conseil Général, Mairie de Grenoble à travers le Conseil Local de Santé Mentale).
- Constatations qu'à la journée d'étude du CRIAVS du 29/01/10 sur « Violences Sexuelles chez les mineurs : de la pénalisation à la prévention », les professionnels du social (43,9%) et de l'Education Nationale (13,4%) étroitement impliquée dans le champ de la prévention, ont été largement représentés.

**La prévention constitue la première thérapeutique par rapport aux Violences sexuelles en tant que « pensée socialisée sur ce sujet ».** Elle suppose :

- De contribuer au changement du regard porté sur les auteurs de violences sexuelles en tant que porteurs eux aussi d'une souffrance psychique.
- De se préoccuper des environnements familiaux qui en l'occurrence peuvent être défailants (70%) des violences sexuelles relèvent de l'intrafamilial). Mais attention il faut aider les familles à penser leur intimité sans les stigmatiser.
- Prendre en compte le contexte sociétal actuel où la détresse économique engendre de la précarité, donc de la précarisation de la pensée et par la suite un risque accru de violences sexuelles.

**Un appel à prévention en direction de l'environnement social, démarquant de la logique strictement sécuritaire pour privilégier une approche citoyenne a été rédigé et va être adressé à tous nos interlocuteurs.**

**La prochaine réunion du comité de pilotage aura lieu le 3 juin 2010 de 9h à 11h dans les locaux du CRIAVS délégation de Grenoble.**

Le 30 mars 2010, le CRIAVS RA - Délégation de Grenoble assistera à la journée d'éducation santé Savoie pour entrer en contact avec le réseau de prévention savoyard.

## Critique d'ouvrage : Qu'est-ce que la pédophilie ?

Par André CIAVALDINI

Serge André et Guidino Gausselein. *Qu'est-ce que la pédophilie ?*. Bruxelles : Editions Luc Pire, 205 pages, 2008.

Ouvrage écrit à deux voix, celle de Serge André et celle de Guidino Gosselin. Ce dernier étant l'auteur d'un ouvrage antérieur sur « *La franc-maçonnerie au risque de la psychanalyse* ». Quant à Serge André, psychanalyste d'obédience lacanienne qui décède en 2003, il nous est connu, outre par ses travaux sur la perversion, par un ouvrage très présent dans nos mémoires : « *Que veut une femme ?* » ouvrage d'une grande finesse clinique et ciselé sur le plan théorique. Ici, il en va autrement, bien autrement.

L'ouvrage en référence défend fermement l'idée que le psychanalyste peut entendre le discours du pédophile, ce qui n'est pas sa moindre avancée, il avance qu'il peut aussi l'aider. L'aider à quoi ? D'emblée Serge André fustige ses collègues analystes qui ne veulent pas entendre ces sujets et de citer les divers arguments que nos échanges professionnels nous donnent à entendre : pas de demande, fausse demande, manipulation de l'analyste pour recevoir un acquiescement qui vaudrait autorisation, etc. Serge André va même jusqu'à fustiger le silence de certains analystes. Il présente la dimension sociale dans laquelle s'inscrit le plus souvent le discours sur le pédophile et la pédophilie. Il nous trace les impacts de la transformation des idéaux d'aujourd'hui, ce vouloir rester enfant, adolescent. L'enfant qui fait la loi et destitue le parent de sa place symbolique. Enfant idolâtré, adulte infantilisé.

Si l'ouvrage nous propose de traiter la pédophilie de l'intérieur, jamais n'est véritablement questionnée la source clinique de l'étude faite par Guidino Gosselin. Le livre en effet s'appuie sur le récit "exact" écrit l'auteur, du vécu d'un pédophile qui aurait transmis son « roman autobiographique » à un professeur d'université pour justifier de ses actes. Il ne s'agit pas du récit d'un traitement au long cours, seul moyen de pouvoir évoquer la pédophilie de l'intérieur, au sens d'un processus transféro-contre-transférentiel à l'œuvre. Le reste n'est que psychanalyse appliquée et ne dit pas grand-chose du traitement analytique du pédophile et encore moins comment pouvoir l'aider, ce qui est la prétention de cet ouvrage. Jamais l'étude des écrits de Sade ne dira ce qu'il en est de la prise en charge thérapeutique du sadique. Tout au plus peut-on en savoir un peu de ce qu'un homme peut fantasmer de la violence sexuelle à faire à un tiers, violence que l'on nomme en référence au fameux marquis, le sadisme. C'est là le grand écueil de ce livre. Comme si le texte était une réalité clinique, alors que ce n'est qu'une réalité littéraire qui, en aucun cas, ne nous dit rien de la pédophilie en tant qu'elle est un passage par un acte de violence. Nous n'avons affaire ici qu'à des fantasmes pédophiles dont le lecteur psychanalyste fait crédit à l'auteur qu'ils ont été réalisés ! Qu'en sait-il ?

La pédophilie est alors rangée aux accessoires de la perversion.

Pour autant l'ouvrage est un parcours intéressant à qui veut comprendre ce que le terme de perversion signifie dans une modélisation lacanienne. Est passé en revue, sur la base de cet écrit littéraire, l'ensemble des éléments qui ouvrent à la question de la perversion comme structure. Est traité en détail le rapport à l'Autre, à la castration, à la femme et à la jouissance. Les traits structurels de la perversion sont bien identifiés, particulièrement la question du démenti de la castration, de la fonction de l'objet fétiche mais aussi la néo-création d'une éthique propre au pervers. Si l'ouvrage se prolonge sur la relation de Montherlant à l'enfance, il se termine sur un court plaidoyer avec lequel on ne peut qu'être en partie d'accord et qui se résume par « la pédophilie relève plus de la santé publique que du judiciaire ». Cette conclusion fustige le tout sécuritaire et

## Lettre d'information du CRIAVS Rhône-Alpes n°8 - Mars 2010

encourage « une réflexion qui doit porter sur les formes de la remédiation qui permettent d'éradiquer les "passages à l'acte". Comment être d'accord avec une telle formule ? Quand on se veut psychanalyste, que révèle au terme d'un ouvrage ce terme ? N'ouvre t-elle pas sur un totalitarisme : aider n'est pas éradiquer.

Enfin, et dans le même sillage, cet ouvrage a le grand défaut de ne présenter aucune autre référence qu'à lui-même et aux siens, jusqu'à éluder les travaux de ses aînés. Par exemple, p.43, il annonce que « certains » ont évoqué que pour le pédophile l'enfant joue le rôle d'un fétiche. « Idée intéressante, est-il écrit, quoique inexacte ». Sans citer qui a émis cette hypothèse : Claude Balier. Ce dernier auteur n'étant jamais cité, on peut se demander la valeur d'un ouvrage qui ne s'autoriserait que de lui-même en oubliant les « quelques autres » qui l'ont précédé ? La recherche c'est d'abord et avant tout savoir ce que l'on doit à ceux qui nous ont précédés. Ici, cela fait profondément défaut. Pour un ouvrage portant sur la perversion et sa capacité dissimulatrice, cela est bien gênant et confine quelque peu à de l'auto-engendrement analytique.

André Ciavaldini

## RAPPEL : Formation et supervision

Tout service ou tout professionnel intéressé par les dispositifs proposés par le CRIAVS Rhône-Alpes en termes de **formation et de supervision peut directement contacter la délégation concernée :**

- [Lyon](#) pour l'Ain et le Rhône
- [Grenoble](#) pour l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie
- [Saint-Étienne](#) : Loire et Haute-Loire

## DOCUMENTATION

- \* [Nouveautés du centre de documentation du CRIAVS Rhône-Alpes MARS 2010](#)
- \* [Publications récentes repérées](#)
- \* DROIT

- Adopté : **PROJET DE LOI tendant à amoindrir le risque de récidive criminelle et portant diverses dispositions de procédure pénale.** [Lire le Texte définitif](#) - A consulter : [en ligne le dossier de presse sur la récidive](#)

- **Loi n° 2010-121 du 8 février 2010 tendant à inscrire l'inceste commis sur les mineurs dans le code pénal et à améliorer la détection et la prise en charge des victimes d'actes incestueux**

[Disponible sur Internet](#) - Publiée au JOURNAL OFFICIEL n° 33 du 09/02/2010

**Lettre d'information du CRIAVS Rhône-Alpes n°8 - Mars 2010**

- Remise du rapport sur la *prévention de la délinquance des mineurs* par RUETSCH Jean-Yves :

[Communiqué de presse du 17 février 2010 Site du Ministère de la Justice](#)

[Rapport téléchargeable sur le site de la Documentation Française](#)

- Veille MÉDIAS : [émissions à visualiser en ligne](#) , [cinéma \*Precious\*](#), [Expositions photos à Paris et Lausanne](#) ,  
[programmations télé et radio repérées](#)
- Chaque jour, [références des articles repérés dans la presse en ligne](#)

Fonctionnement : Le centre de documentation est accessible à tous. Le prêt est gratuit (après inscription), pour une durée de trois semaines et renouvelable une fois. [En savoir plus](#)

Et toujours accessibles en ligne :

- \* [Panorama de presse](#)
- \* [La veille médias](#) : les films, émissions, expositions et spectacles qui concernent de près ou de loin la thématique des violences sexuelles
- \* [Les publications récentes repérées](#)  
Pour [Vous inscrire à la lettre d'information mensuelle du CRIAVS Rhône-Alpes](#)

Inscrivez-vous sur le site Internet du CRIAVS RA ou faites une demande papier auprès du secrétariat.

## Centres ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles

[Contacts des centres ressources au niveau national](#)

[Vous inscrire à la lettre d'information mensuelle du CRIAVS Rhône-Alpes](#)